

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération  
n° 2011.12.283

**Camping  
communautaire :  
modification du  
tableau des effectifs**

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2011**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMAI à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

André BONICHON, Nadine GUILLET, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.12.283**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin d'assurer correctement l'accueil des usagers du camping, ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, 7 jours sur 7, il convient de disposer d'une équipe permanente de deux personnes.

A ce jour, un seul emploi en CDI annualisé est créé au sein de la régie pour la responsable de l'établissement.

Il est donc proposé de recruter un agent polyvalent pour la seconder.

Dans la mesure où le mode de gestion de cet équipement pourrait évoluer à court terme, il est proposé de recruter cette personne en contrat à durée déterminée de droit privé, à raison d'un  $\frac{3}{4}$  temps, du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 30 novembre 2012, de sorte que le futur exploitant puisse composer sa propre équipe.

Le temps de travail de l'intéressé serait soumis à l'annualisation du temps de travail, afin qu'il puisse assurer une activité plus importante durant la période d'ouverture, y compris les mois de mars et novembre, consacrés aux opérations d'ouverture et de fermeture du site.

L'incidence financière pour 2012 serait d'environ 19 600 €.

Le tableau des effectifs modifié est le suivant :

Emploi 3	<b>Agent polyvalent à <math>\frac{3}{4}</math> temps du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2012</b>
----------	---

Vu l'avis du conseil d'exploitation du camping communautaire du 18 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 15 novembre 2011

Je vous propose :

**DE CREER** un poste d'agent polyvalent en contrat à durée déterminée de droit privé, à raison d'un  $\frac{3}{4}$  temps, du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2012.

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs ci-dessus,

**DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget de la régie du camping communautaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 décembre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 décembre 2011</b>